

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Le gaspillage des deniers publics

Il n'est rien comme la discussion du budget pour mettre complètement à nu le manque absolu de logique de nos législateurs.

Ce serait répéter une vérité banale et par conséquent connue de tout le monde, de dire que la principale préoccupation de nos députés, dès qu'ils ont franchi la porte du Palais-Bourbon, c'est de s'occuper de leur réélection.

C'est vers ce but que convergent tous leurs efforts. Et c'est pour cela que quand le budget vient en discussion, on les voit proposer, à qui mieux mieux, une foule d'amendements, tendant à augmenter tels ou tels crédits, uniquement dans le but de s'attirer les bonnes grâces de telle ou telle catégorie d'électeurs. Quant à l'intérêt général de leur pays, ils n'en ont nul souci.

L'agriculture a besoin d'être protégée ; c'est incontestable. Il en est, d'ailleurs, de même de toutes les autres industries, puisqu'elles concourent toutes au développement de la richesse nationale. Mais il est certain que l'agriculture a l'heur d'être dans les bonnes grâces de nos législateurs, la population rurale formant la majorité du corps électoral.

On répète sans cesse, depuis plus de 20 ans, que le paysan est accablé d'impôts. Rien n'est plus vrai ! Mais, hâtons-nous de dire qu'il n'y a pas que le cultivateur, l'homme de la terre qui supporte de lourdes charges fiscales. Il nous semble que le commerçant, l'industriel, l'homme de métier, en supportent aussi leur bonne part par la patente et autrement.

La patente est une atteinte au droit naturel qu'a tout homme de gagner sa vie par le travail ; en outre, elle est un obstacle au développement de la production. N'est-il pas révoltant qu'un chapelier ne puisse faire un chapeau et un cordonnier un soulier, sans en avoir, au préalable, acheté le droit en payant à l'Etat un redevance annuelle ? tandis que l'oisif, lui, ne paie rien du tout.

A voir ce qui se passe, on dirait vraiment que nos lois fiscales ont été faites uniquement pour favoriser les oisifs, les parasites, entraver la production et faire supporter toutes les charges publiques aux travailleurs, industriels, commerçants, c'est-à-dire aux producteurs de la richesse nationale

Le plus curieux de la chose c'est que tout le monde est d'accord à reconnaître que notre système fiscal est inique, absurde, odieux et l'on ne fait rien pour le modifier. Tous nos législateurs sont d'avis que nos impôts sont trop élevés et mal répartis, le chiffre de notre dette exorbitant et qu'il est urgent de faire des économies. Cela, ils le répètent dans leurs professions de foi, chaque fois qu'ils se présentent devant le suffrage universel. Mais, lorsqu'on discute la loi de finances, on les voit monter à la tribune non pas pour proposer, comme on se serait tenté de le croire, des diminutions d'impôts, la suppression de telles ou telles dépenses qui sont parfaitement inutiles ; mais bien au contraire, pour demander des suppléments de crédits, des augmentations de dépenses.

C'est le comble de l'illogisme, ils en viennent eux-mêmes *in petto*. Mais peu leur importe. Ils estiment que leur intérêt électoral doit passer avant tout et primer toute autre considération. Pour assurer leur réélection, ils mettraient, au besoin, les finances de l'Etat au pillage.

Voilà pourquoi notre budget des dépenses n'a pas cessé d'aller en augmentant, chaque année, depuis trente ans, alors que la logique voulait qu'il en fut autrement.

C. R.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 13 février

La Chambre approuve le projet du renouvellement pour cinq ans, des pouvoirs des tribunaux mixtes en Égypte.

M. Duquesnay, après le vote de quelques projets secondaires, monte à la tribune pour poser une question sur les tristes événements de la Martinique.

M. Decrais, ministre des colonies, répond que le moment n'est pas encore venu pour l'interpellation sur cette colonie.

M. Duquesnay proteste contre cette réponse et M. Denis Guibert, demande que la question soit changée en interpellation.

Enfin, après une longue discussion, la Chambre prononce le renvoi après le budget de l'interpellation sur la Martinique.

M. Lasies demande au ministre de la guerre s'il est vrai qu'il ait prescrit aux commandants de corps d'armée des enquêtes sur la vie privée des officiers.

M. de Gallifet répond que tout est faux, que jamais il n'a donné de tels ordres.

M. Aimond a la parole, dans la discussion générale du budget de la guerre ; il montre les sacrifices que fait la troisième république pour les armées permanentes, qui dit-il, sont indispensables, mais cependant il voudrait que les treize cents millions du budget de la guerre ne soient pas gaspillés comme on le fait d'habitude.

Il demande des réformes, et il indique les moyens d'en faire.

M. Aimond se prononce en faveur de la communauté d'origine des officiers ; il voudrait également qu'on en diminue le nombre, car, dit-il, il y a en France 1 officier par 17 hommes, tandis qu'en Allemagne, c'est par 19 hommes.

L'orateur préconise le service de 2 ans ; M. Chapuis veut que l'on exerce de bonne heure les enfants au tir, et qu'on multiplie les champs de tir.

M. Paschal-Grousset, soutient la proposition de M. Chapuis.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 14 février 1900

La discussion du budget de la guerre est reprise. M. de Gallifet promet d'examiner attentivement les réformes que préconise M. Morinaud, au sujet de la crise qui sévit sur le cheval barbe.

M. le comte d'Aulan, attaque vivement M. le ministre de la guerre, au sujet des incidents de Montélimar.

M. d'Aulan est rappelé à l'ordre. M. David, demande la réduction du service militaire des français établis à l'étranger.

M. Sembat, demande la suppression des mauvais traitements et sévices encore en usage aux compagnies de discipline ; il proteste contre le système qui consiste à faire des soldats, des ouvriers pour le compte des particuliers.

Il parle ensuite des gaspillages et fraudes dont l'administration de l'armée est coupable. Il demande que le corps de contrôle en soit responsable.

M. Lasies demande la réduction des 28 jours en 16 et la retraite proportionnelle pour les officiers après 15 ans de services.

M. Pelletan, s'étonne que le ministre ne réponde pas aux critiques de son rapport.

Et la séance est levée.

## Sénat

Séance du 13 février

M. Fallières préside. Le Sénat ajourne la discussion des divers projets qui figuraient à son ordre du jour.

Puis sans autre travail, il s'ajourne lui-même à jeudi.

Et le président lève la séance.

## Au Transvaal

Le *Petit Bleu* assure que dans les jours de décembre, 2.000 anglais sont arrivés sur les bords de la Maputa, sans souliers, en haillons, mourant de faim. Ce sont 2.000 anglais qui auraient été mis hors de combat et que l'on croyait enfermés avec le général Withe dans Ladysmith.

Une dépêche de Kimberley annonce que trois cents anglais auraient été surpris et tués par les Boers.

D'après une statistique que les Boers viennent d'envoyer en Europe, il résulte que les Anglais ont perdu 100 fois plus d'hommes que les Boers.

## QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Le traitement des Instituteurs

Nos lecteurs ont lu dans une autre partie du journal le compte-rendu de la séance de la Chambre des députés du 30 janvier dernier. Ils savent que dans cette séance la Chambre a voté cinq millions pour améliorer le traitement des instituteurs.

Nous avons, ici même, à diverses reprises, formulé les vœux les plus explicites en faveur de l'amélioration de la situation des maîtres, et on ne s'étonnera pas que nous manifestations la plus vive satisfaction de ce succès.

Toutefois notre devoir, aujourd'hui en enregistrant ce résultat, est d'inviter les instituteurs eux-mêmes à ne point s'endormir dans une douce quiétude en attendant leur promotion à une classe supérieure !

Ils doivent sans retard se mettre en rapport avec leurs délégués au Conseil départemental ou avec l'Association amicale de leur département et inviter ces délégués à agir auprès des sénateurs républicains de leurs régions respectives.

Nous pensons que cette démarche peut être d'une grande utilité. Les arguments ne manqueront pas pour la justifier. De plus, cette étroite solidarité qui unit tous les membres de l'enseignement primaire, commence à être elle-même une force puissante. Il est désirable que le Sénat sache que l'augmentation des traitements votée par la Chambre est une mesure de stricte justice vis-à-vis d'un personnel trop longtemps berné et sacrifié.

En tout cas si l'on se heurtait malheureusement à des résistances telles que la proposition ne fût pas adoptée au Sénat, les instituteurs sauraient à quoi s'en tenir et ils sauraient quels sont leurs vrais amis.

Quoique nous ayons à plusieurs reprises parlé de l'amendement Rolland qui a été récemment adopté nous allons encore en reproduire le texte :

« La proportion numérique des instituteurs stagiaires par rapport à l'effectif total fixé par la loi du 19 juillet 1889 modifiée par celle du 25 juillet 1893 est réduite de 15 à 10/0 et celle de la 5<sup>e</sup> classe de 25 à 20/0.

» La proportion de l'effectif numérique de la 3<sup>e</sup> classe est portée de 20 à 25/0 et celle de la 2<sup>e</sup> classe de 10 à 15/0. »

Comme on le voit les classes inférieures gagneront au vote de cet amendement car la classe des stagiaires est réduite de 5/0 et celles de 5<sup>e</sup> classe, de 3<sup>e</sup> et de 2<sup>e</sup> sont augmentées de 5/0.

En supposant que le chiffre total des instituteurs ou institutrices qui profiteront de l'augmentation soit de 25.000 pour toute la France, chacun d'eux toucherait en moyenne par an 150 fr. de plus sans parler de la perspective d'une marche plus rapide vers les classes supérieures.

Le Sénat se créera des titres à la reconnaissance des instituteurs s'il ratifie le vote de la Chambre.

UN AMI DU PROGRÈS.

Pour la défense de l'école laïque — Exemple à imiter

Aux chefs de service

Nous ne pouvons résister au désir de mettre sous les yeux de nos lecteurs un court extrait d'un commentaire adressé récemment à ses subordonnés par M. Aignan, le distingué Inspecteur d'Académie du Morbihan, au sujet d'une belle circulaire publiée par son collègue de la Haute-Loire, M. Fraizier. Le voici :

« L'an passé, j'ai demandé moi-même des explications écrites à ceux de nos instituteurs laïques dont les fils étaient confiés à des établissements d'instruction congréganistes, et j'ai cru devoir, comme premier avertissement, rayer du tableau d'avancement au choix ces maîtres, qui paraissent estimer peu les fonctions mêmes qu'ils avaient à remplir. J'ai été unanimement encouragé à prendre cette mesure grave par MM. les inspecteurs primaires que j'avais consultés et quand, par un scrupule de conscience j'ai soumis cette décision au conseil départemental, les instituteurs élus par leurs collègues ont exprimé l'avis que j'avais bien fait. »

Cette fermeté mérite d'être prise comme exemple par tous les chefs de service. La dignité des fonctionnaires de la République et particulièrement de ceux de l'enseignement, leur impose plus de correction. Par devoir ils doivent se montrer soucieux de la prospérité de l'école républicaine. Il ne s'agit pas de restreindre leur liberté, mais bien de savoir si l'Etat laïque et républicain est tenu d'accorder sa confiance à ceux qui renient ses principes et refusent son éducation.

ŒIL DE LYNX.

## INFORMATIONS

Les élections municipales

Il est absolument inexact que le gouvernement songe à retarder la date des prochaines élections municipales.

Elles auront lieu, suivant l'usage, le premier dimanche de mai.

La Haute Cour

La questure du Sénat a expédié par lettre individuelle 239 convocations pour la Haute Cour, qui se réunira lundi prochain 19, pour juger Marcel-Habert. Ont été exceptés de la convocation les douze sénateurs absents à l'audience du 18 septembre 1899 : M. Dubois-Fresnay, nommé sénateur après la convocation de la Haute Cour ; les trois sénateurs ministres, MM. Waldeck-Rousseau, Monis et Jean Dupuy ; les neuf membres de la commission d'instruction, MM. Cazot, Cordelet, Choquet, Dusolier, Develle, Béranger, Franck-Chauveau, Morellet, Tillaye, et les trente-six nouveaux sénateurs élus le 28 janvier 1900.

On s'est basé sur ce principe que le procès continue, mais que les débats recommencent. Deux questions se poseront au début de l'audience de lundi prochain : « Le tiers renouvelé peut-il siéger » ? « Ne doit-on pas faire siéger le Sénat tout entier » ?

**Un discours de M. Sarrien**

M. Sarrien a pris possession mardi de la présidence de la gauche démocratique. Il a prononcé à cette occasion un discours où, après un juste hommage à son prédécesseur, M. de La Porte, il a dit notamment :

« Pour ramener la paix dans les esprits, il importe d'abord de ne pas laisser s'accréditer dans le pays et surtout dans l'armée, comme on essaye de le faire, cette opinion que l'existence d'une armée forte et disciplinée est incompatible avec le régime républicain. Puis il a préconisé l'union de tous les républicains, et le choix judicieux de bons républicains pour occuper les fonctions publiques.

**Le travail des enfants**

De nouvelles contraventions ont été dressées par les inspecteurs du travail de la circonscription divisionnaire de Marseille contre les directeurs et directrices des orphelins ou ouvriers religieux. En tout vingt-six établissements, dont onze à Marseille, ont été l'objet de procès-verbaux.

**Les troubles à la Martinique**

M. Duquesnay, député de la Martinique, communiquait mardi, dans les couloirs de la Chambre, la dépêche suivante, qu'il venait de recevoir de M. Delégué, propriétaire d'usines à la Martinique :

Reçois câblogramme suivant de M. Delucy, fondé de pouvoir des habitants de Grenouville :

« Incendies au François causés par émeute. Gouverneur, impuissant, est obligé abandonner propriétés. Avise ministre. Demandons intervention ministère colonies pour obtenir protection. »

**Les généraux Mercier et Billot**

Les journaux commentent l'échec dans l'élection des grandes commissions du Sénat, des généraux Mercier et Billot. Le Sénat a nommé ses trois grandes commissions et notamment la commission de l'armée. Mercier et Billot, deux généraux, avaient posé leurs candidatures. Tous deux ont été battus. Le général Mercier, candidat dans le premier bureau, n'a obtenu que huit voix ; le général Billot, candidat dans le huitième bureau, n'en a obtenu que quatre.

**Marcel Habert**

Marcel Habert qui comparaitra prochainement devant la Haute Cour, a fait citer une quarantaine de témoins, en tête desquels Déroulède et tous les acquittés de la Haute Cour.

**A Carmaux**

Les ouvriers mineurs de Carmaux se sont mis en grève. Une réunion de 3.000 grévistes a eu lieu où la continuation de la lutte a été acclamée.

M. Jaurès est attendu. Tout fois des démarches qu'a faites M. Jaurès auprès de MM. Millerand et Baudin, il résulte que la Compagnie doit donner une réponse aux desiderata des ouvriers. On espère que le conflit sera bientôt calmé.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Au Sénat**

Le Sénat réuni dans les bureaux, a procédé à la nomination annuelle de ses trois grandes commissions.

Notre distingué sénateur M. de Verninac, vice-président du Sénat, a été élu à la commission de l'armée.

**Société de secours mutuels des instituteurs**

M. le Ministre de l'Intérieur a approuvé les statuts de la Société de secours mutuels des instituteurs.

**Concours de professeur d'agriculture**

Un concours sera ouvert à Paris, le 12 mars 1900, pour l'emploi de professeur spécial d'agriculture.

**CAHORS**

**Aux électeurs sénatoriaux**

Les électeurs sénatoriaux de droit, républicains, sont convoqués pour samedi prochain, à Cahors, afin de désigner le candidat républicain à la prochaine élection sénatoriale.

Deux hommes politiques sollicitent l'honneur de représenter notre département au Sénat : MM. Delpont — déjà désigné par le comité de concentration républicaine — et M. Relhié.

Nous aurons sans doute à examiner, par la suite, la valeur de ces deux candidats.

Mais il est utile de dire dès aujourd'hui, avant la réunion, ce que le département pourrait attendre de l'un et de l'autre.

M. Relhié a été, nous dit-on, — ce qui ne constitue ni une nouveauté, ni un privilège spécial à M. Relhié ! — l'ami de Gambetta.

Serait-ce là un titre suffisant pour briguer les suffrages des électeurs ?

Nous pensons, pour notre part, que les électeurs doivent surtout se demander si M. Relhié — nous ne mettons pas ici en doute la sincérité de ses convictions républicaines ; — si M. Relhié serait un sénateur assez actif pour défendre les intérêts du Lot au Luxembourg.

Là surtout est la question.

Or, malgré les vives sympathies que l'on peut avoir pour l'honorable conseiller général du canton Nord de Cahors, il n'est pas possible aux électeurs de répondre par l'affirmative. Et ce n'est pas au moment où, plus que jamais, nous avons besoin, pour le Lot si déshérité, d'un représentant énergique, que l'on peut songer à désigner un candidat dont la plus grande préoccupation est le souci constant de sa tranquillité personnelle.

M. Relhié a été l'ami de Gambetta, soit ! Mais quelles démarches M. Relhié, maire de Cahors, a-t-il faites auprès de Gambetta pour obtenir la moindre des choses pour notre cité ?...

Ferait-il mieux aujourd'hui ?

Nous laissons aux électeurs le soin de répondre !...

Le résultat de l'élection du 25 mars sera facile quand les électeurs auront désigné le candidat qui doit porter dans la lutte de demain l'étendard des revendications démocratiques.

Ce ne peut être évidemment qu'un homme qui, par une vie de labeur et de dévouement constant à la République, s'est acquis des titres à l'estime et à l'amitié des républicains. Ce sera l'honorable conseiller général du canton Sud de Cahors, M. Delpont, l'ami, — lui aussi — mais surtout le disciple fidèle de Gambetta ; M. Delpont qui, grâce à sa loyauté et à son attachement inébranlable à la République a su, dans sa carrière déjà longue, conquérir la sympathie et l'affection de ses concitoyens ; M. Delpont qui, avec les chefs du parti républicain du département, a eu l'honneur d'être particulièrement en butte aux coups perfides du préfet Rousset de réactionnaire et triste mémoire.

C'est là un titre précieux aux yeux des républicains qui ont connu les agissements et les scandaleux procédés du préfet de Méline.

C'est donc en s'inspirant des intérêts du département que les électeurs désigneront M. Delpont comme candidat à l'élection sénatoriale.

Mais qu'on ne l'oublie pas, la décision de la réunion de samedi aura une portée considérable. Les adversaires de M. Delpont se rendront en masse à la réunion, ce n'est pas douteux ; — car avec une largeur d'idées qu'on voudrait en vain dénier aux organisateurs de cette réunion, tous les républicains, même les plus modérés, ont été convoqués ; voilà qui prouve bien, n'est-ce pas, que nous sommes une coterie de sectaires.

Le devoir de nos amis est donc tout tracé, ils doivent également répondre, TOUS, à la convocation qui leur a été adressée. Leur absence pourrait avoir des conséquences regrettables et pourrait être interprétée comme une défaillance coupable.

Mais de défaillance, il n'y en aura pas et nos amis auront le louable désir d'accomplir tout leur devoir. Il importe plus que jamais, en effet, de prouver aux ennemis irréductibles de la République, que nous sommes résolus à défendre contre leurs attaques le

patrimoine conquis par nos pères au prix de tant d'efforts et de dévouement.

Nous conservons donc l'assurance que, samedi, M. Delpont sera choisi à une forte majorité ce qui ne pourra que renforcer celle qu'il obtiendra le 25 mars prochain.

A. C.

**Patronage de jeunes filles**

D. manche prochain, 18 février M. Bourgoïn, professeur au Lycée Gambetta, fera au Patronage de jeunes filles de l'École normale d'Instituteurs, une conférence-lecture sur le sujet suivant : *Un poète populaire, Eugène Manuel.*

N. B. — On commencera à 5 heures précises.

**Causerie de morale**

M. Darbon, professeur de philosophie au Lycée Gambetta, fera une causerie de morale, samedi soir 17 février à 8 heures et demie, dans la salle du conseil municipal, sur le sujet suivant : « Le Pessimisme de la littérature contemporaine. »

**CONCERT DE L'ORPHEON**

C'est dimanche, nos lecteurs le savent, que l'Orphéon de Cahors offrira à ses dames patronnesses et à ses membres patrons, son premier concert de l'année.

Tout fait présager, que cette soirée, pour laquelle notre société musicale s'est imposée de grands sacrifices, sera un éclatant succès.

L'Orphéon a su, en effet, s'entourer non seulement d'excellents artistes, mais encore de véritables célébrités, ce qui lui a permis de composer un programme de bon ton, convenable pour tous et vraiment artistique.

Rappelons d'ailleurs, les artistes qui doivent paraître dans cette soirée :

**M. Lafarge**

(de l'Opéra)

C'est de ce ténor brillant, que M. Pierre Lalo, l'éminent critique du *Temps* disait, en rendant compte des premières représentations de *Tristan et Yseult*, en novembre dernier : « M. Lafarge a été un interprète pénétrant et fidèle ; en maintes pages il a atteint la perfection. »

C'est à propos de ces mêmes représentations de *Tristan et Yseult* que M. Catulle Mendès, du *Journal* et M. A. Delilia, du *Rigaro*, écrivait qu'elles avaient été pour M. Lafarge, l'occasion d'un véritable triomphe.

**Mlle Blanche Margerie**

(du Théâtre Lyrique)

Termina ses études musicales sous la direction de Mme Laborde et fit ses débuts au Théâtre Royal de La Haye, dans le *Barbier de Séville*. C'est à ce propos, qu'un critique hollandais écrivait alors : « Mlle Margerie est une vocaliste absolument remarquable, réunissant à tous les avantages d'une voix charmante, du timbre le plus sympathique, une virtuosité aussi audacieuse qu'impeccable. »

Engagée au Théâtre Royal de la Monnaie de Bruxelles, elle y fit aussi de brillants débuts. On connaît la compétence artistique des critiques de la presse bruxelloise, tous furent unanimes à proclamer les brillantes qualités de cette excellente artiste.

Mlle Margerie appartient aujourd'hui au Théâtre Lyrique, où son succès ne fait que s'accroître.

**Mlle Valbert**

(des Variétés)

Est une toute jeune diseuse du plus grand avenir. Elève de Delaunay, elle est très recherchée dans les salons, où son talent de monologuiste est fort apprécié.

**M. Edouard Bron**

(violoniste des Concerts Lamoureux)

L'on sait que la réputation de ce virtuose en Allemagne, de ce maître du violon, avait attiré sur lui l'attention du célèbre chef d'orchestre, qui le produisit à ses concerts, avec le plus éclatant succès.

**M. Dessarnaux**

(des Nouveautés)

Voici entre toutes, l'opinion d'un journal, l'*Impartial du Nord*, au sujet de ce désopilant comique :

« Quant aux imitations de M. Dessarnaux, elles ont ravi l'assistance par leur effet d'imprévu, leur saveur, leur variété. »

M. Dessarnaux est vraiment un artiste unique en son genre. Tour à tour, il nous a montré des enfants récitant des fables, chantant des chansons, etc., il a été merveilleux de vérité. »

C'est, qu'en effet, M. Dessarnaux, est un fin diseur, un comique original et de bon goût, disant tout avec un tour moderne, avec une originale fantaisie et une vraie personnalité de talent.

Enfin, le pianiste accompagnateur,

**M. Herly,**

est un artiste consciencieux, qui complète bien la phalange d'artistes que nous applaudirons dimanche, en même temps que nous applaudirons notre Orphéon, pour sa *Mine* et son *Mois d'Amour*, et l'Orchestre avec la *Marche militaire* de Schubert, et *Caprice*, une toute gracieuse composition de notre compatriote, M. G. Barreau

Voici le programme de la soirée :

**PREMIÈRE PARTIE**

- 1 Le Mois d'Amour. J. Ritz. Orphéon.
- 2 Psychoparaphrasiologie. P. Evian. Mlle Valbert.
- 3 Air de Sigur. Reyer. M. Lafarge.
- 4 Air de la Perle du Brésil. Félic David. Mlle Margerie.
- 5 Ballade et Polonaise. Vieuxtemps. M. E. Bron.
- 6 a) La Cigale et la Fourmie. Lafontaine. M. Dessarnaux.
- b) En visite. Gerny. M. Dessarnaux.
- 7 Marche Militaire. Schubert. Orchestre.

**DEUXIÈME PARTIE**

- 1 La Mine. Luigini. Orphéon.
- 2 L'Angelus de la Mer. Goublier. M. Lafarge.
- 3 Villanelle. Agua. Mlle Margerie.
- 4 a) Méditation de Thais. Massenet. M. E. Bron.
- b) L'Abeille. Schubert. M. Lafarge.
- 5 Duo de Lackmé. Léo Delibes. Mlle Margerie et M. Lafarge.
- 6 Caprice. G. Barreau. Orchestre.

**TROISIÈME PARTIE**

**TOTO chez TATA**

Comédie en un acte, de Méilhac et Halévy  
Toto, Mlle Valbert. — Le Pion, M. Dessarnaux

**Tournée Frédéric Achard**

« Non, c'est trop ! je n'en peux plus ? On ne rit pas ainsi ! »

On n'entend que cela le soir, boulevard des Italiens, où *La Dame de chez Maxim* fait accourir tout Paris. C'est un triomphe sensationnel !

Il y a ainsi des succès qui font époque ; on a eu le succès de pièce historique avec *Madame Sans-Gêne*, le succès littéraire avec *Cyrano de Bergerac*. Voilà le succès de *mo. ernisme* avec *La Dame de chez Maxim*. (Et remarquez celui-ci étant le troisième, est fait liqument le meilleur.)

M. Achard n'a rien épargné pour présenter avec éclat la pièce de M. FEYDEAU : choix des artistes, luxe des toilettes, perfection de mise en scène, cela va être une course triomphante à travers les bravos et... le pièces d'or.

*La Dame de chez Maxim* fera époque dans les annales du théâtre, et aussi dans celles de notre ville, car jamais, au grand jamais, on ne retrouvera une pareille soirée de folie !

(Détail à noter : à l'heure où nous écrivons, le théâtre des Nouveautés de Paris a en caisse deux cent mille francs de location d'avance.)

**Voleur pincé**

Lundi dernier a été écroué à la maison d'arrêt de Cahors le nommé Christophe Darnis, âgé de vingt ans, qui avait été arrêté à Lauzès, sur un mandat d'amener délivré par le juge d'instruction de La Châtre (Indre).

Darnis, qui était employé chez M. Lafarge, percepteur de Loupoux-Saint-Pierre (Creuse), en résidence à Aiguerde (Indre), avait poisé dans la caisse de M. Lafarge et lui avait dérobé des sommes assez importantes.

M. Lafarge est l'ancien percepteur de Maxou.

**Tribunal de simple police**

Dans son audience d'aujourd'hui, le tribunal de la justice de paix se forme en tribunal de simple police, pour rendre le jugement d'incompétence soulevé vendredi dernier par le sieur Bonoure, propriétaire à Pradines.

Il s'agit d'une affaire de violences légères réciproques entre Bonoure et Nogués de Pradines. L'affaire viendra devant le tribunal correctionnel du 22 février.

**PROGRAMME DES 15 ET 18 FÉVRIER 1900**

- Allegro Militaire. Henrion.
- Les Diamants de la Couronne (ouv.). Auber.
- Vie d'Artiste (valse). Strauss.
- La Jolie Fille de Perth (fant.). Bizet.
- Marche Militaire N° 1. Schubert.

De 3 h. à 4 h. (*Allées Fénélon*)

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 13 au 15 février 1900

Auriae, Antoinette, couturière, veuve Vermande, 77 ans, hortos de Coty.  
Périé, Jean-Pierre, cordonnier, 52 ans, rue Fénélon, 13.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Semaine Sainte à Séville**  
**Foire de Séville**

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte, du 9 au 14 Avril, et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera du 17 Mars au 16 Avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saucage, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Mouton, Limoges et Clermont Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets Aller et Retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 francs par place avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 10 Mai inclusivement, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ; ils donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe « Sud-Ex press » jusqu'à Madrid, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 % du prix des billets à plein tarif.

**Fêtes de Paques à Madrid**

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Paques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 4 au 14 Avril 1900, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saucage, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Mouton, Limoges et Clermont Ferrand, des billets d'aller et retour de 1<sup>re</sup> classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt: en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets sont valables pendant 20 jours, à partir du jour du départ, et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Ex-press, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 % du prix des billets à plein tarif.

**DÉBIT DE TABAC**

DES MIEUX SITUÉS

**A CÉDER DE SUITE**

Pour renseignement, s'adresser au bureau du journal.

**Arrondissement de Cahors**

**PRAYSSAC. — Nécrologie.** — Nous avons le vif regret d'apprendre le décès de M. Jean Pardes, maire de Prayssac.  
La disparition de M. Pardes, laissera un grand vide dans les rangs républicains de Prayssac. Et la République perd en lui un dévoué et convaincu serviteur.

Les obsèques ont eu lieu ce matin, jeudi, au milieu d'une affluente considérable.

Nous prions M. le Dr Pénel, gendre du défunt et sa famille, de vouloir bien agréer nos bien vives et bien sincères condoléances.

**CASTELNAU. — Foire.** Malgré un temps peu favorable, notre foire a été bonne.

Le foirail aux bestiaux était surtout garni au complet.

Voici les cours pratiqués:  
Bœufs d'attelage de 500 à 800 francs;  
Vaches de 350 à 600 francs;  
Viande de boucherie: bœufs et vaches, de 34 à 38 francs les 50 kilos.  
Veaux, de 0,75 à 0 fr. 85 le kilog.  
Porcs gras, de 45 à 48 francs les 50 kil.  
Volaille, dindons, canards et poules, de 0 fr. 50 à 0 fr. 60 le demi-kilog.  
Poulets, de 2,50 à 4 francs la paire.  
Œufs, 0 fr. 75 la douzaine.  
Halle aux grains: blé, 11 fr. 25.  
Maïs, 7 francs; Avoine, 6 fr. 50 les 4/5.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC. — Compatriote.** — Dans le mouvement administratif qui vient de paraître, nous relevons avec plaisir le nom de notre compatriote, M. Mage, licencié en droit, avocat au barreau de notre ville, nommé conseiller de préfecture dans la Creuse.

**Commencement d'incendie.** — Un commencement d'incendie s'est déclaré dans un salon de M. Dellinseger, conducteur des ponts et chaussées, demeurant boulevard Labernade. Le feu provenant de la cheminée s'était communiqué au tapis de l'appartement. Le lieutenant des pompiers, plusieurs de ces derniers et un maître maçon, accourus les premiers, sont parvenus à éteindre le foyer de l'incendie.

**Société musicale.** — L'Harmonie des Artisans-Réunis a, dans sa dernière assemblée générale, composé son bureau de la façon suivante: Président d'honneur, M. Vival, maire et député; président, M. Miral; vice-président, M. Delpuech; secrétaire, M. Bès; secrétaire adjoint, M. Delsonc; trésorier, M. Cayssac; commissaires, MM. Roques, Bayle, Poujade et Salvy.

**Construction de presbytère.** — Très prochainement aura lieu à la mairie de Figeac l'adjudication des travaux de construction du presbytère de Ceint-l'Eau, dont le projet dressé par M. Paul Bories, architecte à Paris, s'élève à la somme de 11.500 francs.

**Collège.** — Une promotion de bourse, avec effet à partir du 1<sup>er</sup> février, est accordée au jeune Henri Palustran, de Capdenac, élève de gouvernement au collège.

**Orage.** — Mardi, vers trois heures de l'après-midi, un orage a éclaté sur notre ville et les environs. Le tonnerre s'est fait entendre à plusieurs reprises. La rue Gambetta était transformée en un véritable ruisseau. La pluie continue à tomber, au grand désespoir des agriculteurs.

**SAINT-CÉRÉ. — Mort en wagon.** — Le nommé Urbain Hespargillier, cuisinier à Alby, originaire de Saint-Céré, étant malade depuis quelque temps, sentant sa fin prochaine, voulut aller passer quelques jours dans son pays natal, qu'il ne devait plus revoir. Le malheureux est mort en wagon, entre les stations du Pournel et Gramat.

La famille a fait porter ses restes à Saint-Céré.

**St-MÉDARD-NICOURBY. — Disparition d'un idiot.** — Dans la journée du 10 courant, un jeune homme de 20 ans, fortement constitué, taille au dessus de la moyenne, barbe épaisse et noire, vêtu d'une veste de paysan, a disparu du domicile de ses parents, sans que les recherches qui ont été faites depuis, par une dizaine de personnes aient abouti à un résultat.

Signe distinctif: Quant on lui parle, il répète la phrase qu'on lui adresse, il est inoffensif et timide. La famille qui est aisée prie les personnes qui pourraient trouver ce pauvre garçon de lui donner asile, et de prévenir M. le Maire de St-Médard-Nicourby.

**Arrondissement de Gourdon**

**GOURDON. — Le droit d'association.** — Par suite de la démission de M. Decrais, nommé ministre des colonies, et de l'élection de M. de Montfort au Sénat, il y avait lieu d'élire deux nouveaux membres de la commission relative au droit d'association.

Ont été élus: M. Lerolle, député de la Seine, et Lachière, député du Lot, tous deux adversaires du projet du gouvernement.

Sur questions précises posées par M. Anthime Ménard, M. Lachière, qui avait pour concurrent un socialiste, a notamment fait les déclarations les plus nettes.

Il s'est déclaré partisan du droit d'association dans son sens le plus large, et il s'est prononcé catégoriquement contre les dispositions caractéristiques du projet Waldeck, en particulier contre l'interdiction aux associations religieuses reconnues de posséder et de disposer de leurs biens.

M. Lachière a été élu par dix voix contre deux.

Notons que c'est du *Nouvelliste* que nous tirons cette information.

Il ne manquait plus au député de Gourdon

que les applaudissements des royalistes. Il les a, et il en est fier.

Si des républicains avaient pu conserver encore leur confiance à M. Lachière, ils doivent, à cette heure, être revenus de leur erreur.

**MARTEL. — Lundi un orage, accompagné d'une pluie torrentielle, a éclaté sur Martel, depuis deux heures jusqu'à huit heures du soir, on aurait pu croire à un orage d'été, tellement les éclairs étaient vifs et les coups de tonnerre violents.**

**LABASTIDE-MURAT. — La foire du 2<sup>e</sup> lundi de février a été très mouvementée et surtout au foirail des bœufs. Il s'est traité beaucoup d'affaires entre 400 et 700 fr., la hausse se manifestait. — Les moutons n'avaient pas modifié leurs cours. — Les porcs gras de 45 à 52 fr. le quintal, poids vif. Les porcelets de 15 à 35 fr. selon grosseur. — Le blé, 11 fr.; le maïs, 7 fr. 50; l'avoine, 6 fr., les 4/5. — La volaille, 0 fr. 50 la livre. Les œufs, 0 fr. 60 la douzaine.**

Le temps était pluvieux et à partir de 2 heures il a plu très fort, ce qui a dérangé beaucoup la foire; à 5 heures environ, il tombait une telle quantité d'eau, que les gens ne savaient plus où s'abriter. Le tonnerre faisait entendre ses grondements sourds. Toute la nuit, les éclairs ont sillonné le ciel et une pluie diluvienne n'a cessé de tomber; le temps est affreux!... Depuis hier le vent souffle en tempête, il emporte les toitures qui ne sont pas très solides. Quand donc en finirons-nous avec cet hiver?

**Variétés**

Nous sommes heureux de publier un chant: *La Ligue des Femmes de France*, dû à la plume de notre félibre cadurcien, J.-B. Rouquet, chant mis en musique par notre compatriote, M. Gaston Robert.

Cette œuvre patriotique, a été soumise et dédiée à Mme Emile Loubet, présidente d'honneur de la « Ligue des Femmes de France »:

**Hymne à la « Ligue des Femmes de France »**

**CHŒUR:**  
Anges, qui par un noble zèle,  
Faites germer la Charité,  
L'amour de la fraternité,  
Et l'alliance universelle,  
Animez-nous de votre ardeur,  
Pour qu'au jour de la délivrance,  
Le Pays joigne à sa splendeur,  
La ligue des Femmes de France.

**1<sup>re</sup> Strophe**  
Taillez, cousez, Femmes de France,  
Brodez, anges de l'Union;  
Vos doigts, avec persévérance,  
Travaillent pour la Nation.  
Quêtez, vaillantes protectrices,  
De nos valeureux défenseurs,  
C'est l'heure des grands sacrifices  
Quand au loin meurent nos vengeurs!

**2<sup>e</sup> Strophe**  
A votre appel, les cœurs bondissent;  
Votre œuvre s'étend et grandit;  
Les patriotes vous chérissent,  
La France entière vous bénit!  
Nos soldats, au sein des batailles,  
Fiers de leurs glorieux haillons,  
Ont encor, pour cottes de mailles  
Les travaux de vos doigts mignons!

**3<sup>e</sup> Strophe**  
Amis, la France nous regarde,  
Disent vos enfants, sans trembler,  
Marchons! Dieu nous guide et nous garde,  
Sachons mourir, sans reculer.  
Et qu'importe qu'une blessure  
Nous balafre! on nous guérira!  
Si nous mourons, la chose est sûre,  
Au Pays on nous pleurera!

**4<sup>e</sup> Strophe**  
En avant! au champ de la Gloire,  
Le dernier jour est le plus beau!  
Sous votre égide, la victoire,  
Gonflera les plis du Drapeau!  
Au souffle de nos héroïnes  
Un français ranime son cœur,  
Mères, versez dans nos poitrines,  
L'amour, le courage et l'honneur!

(Au Chœur.)  
J.-B. ROUQUET.  
Paris, Coustarel, éditeur, 13, faubourg Montmartre.

Nous apprenons d'autre part qu'une poésie de M. J.-B. Rouquet: *Ultimo Lamento*, a été également mise en musique par M. Gaston Robert, et chantée le mois dernier, par notre éminent artiste M. Jean Mouliérat, du Théâtre National de l'Opéra-Comique.

Cette mélodie est d'un sentimentalisme puissant et obtient un vif succès.

Nos félicitations à MM. J.-B. Rouquet et Gaston Robert. X.

**LES FAITS DISSIPENT LES DOUTES**

A bord du premier bateau à vapeur qui eût jamais fait la traversée de l'Océan Atlantique se trouvait une brochure qui tendait à prouver qu'une telle traversée était impossible. Il va sans dire que lorsque cet amusant incident fut connu, l'on en rit beaucoup. Surement « une once de faits vaut mieux qu'une tonne d'arguments. » Il ne s'agit pas de savoir si la chose peut être vraie, mais si réellement elle est vraie. L'expérience de plusieurs personnes dans le même but, et qui obtiennent le même résultat, voilà ce qui dissipe les doutes et sert à convaincre.

Voici par exemple un de nos correspondants M. Charles Delvallée. C'est un jeune homme d'environ vingt-huit ans qui parcourt la province pour vendre des machines à coudre. Quand il n'est pas en tournée il demeure chez son oncle, un négociant en liqueurs établi à Sotteville-lès-Rouen. Lorsqu'il revient de voyage il est ordinairement épuisé par la fatigue. A son âge, un repos de deux ou trois jours devrait suffire à le remettre, comme c'était le cas au début de sa carrière.

Mais au bout de quelque temps son abattement devint trop grand pour être attribué simplement à un épuisement physique. Il redoutait tellement de faire une autre tournée qu'il était presque résolu à ne pas quitter la maison. L'appétit lui faisait défaut, et il considérait la nécessité de manger comme une corvée. De là sa répugnance pour les aliments, de sorte qu'il se levait de table pas plus fortifié par la nourriture qu'avant de s'y asseoir. Si, parfois, il lui arrivait de manger un peu plus que d'habitude, il avait aussitôt des étouffements si violents qu'il en perdait presque la respiration. Outre cela M. Delvallée souffrait encore de l'insomnie et de la dyspepsie: il en résulta une diminution de forces, au point de le rendre presque incapable de travailler. Les ordonnances de médecins ne lui faisaient aucun bien.

Dans une lettre qu'il nous adressait le 2 novembre 1898, il dit: « J'étais au désespoir. Mon état empirait de jour en jour. Je ne savais que faire ni à quel saint me vouer. Ma tante, Madame Benoit, me disait souvent: « Pourquoi n'essayes-tu la Tisane américaine des Shakers? Tu te souviens bien de ma dangereuse maladie lorsque les médecins me dirent qu'ils ne pouvaient plus rien faire pour moi? Ce fut alors que j'eus l'idée d'employer cette Tisane qui m'a complètement guérie. Je suis donc persuadée que si tu voulais mettre de côté tes préjugés et prendre la Tisane des Shakers, tu serais bientôt aussi fort et bien portant qu'autrefois. » Voilà ce que me disait mon excellente tante — mais j'avais déjà tant pris de remèdes inutilement que je m'imaginai que ce serait peine perdue d'essayer cette Tisane. Enfin, ayant lu qu'un homme qui souffrait comme moi avait été guéri par ce même médicament, je me décidai à voir s'il aurait le même bon effet sur moi. Le résultat dépassa mon attente.

« J'avais à peine pris la moitié d'un flacon que je me sentis beaucoup mieux. Je n'étais plus constipé, et j'avais retrouvé mon ancien appétit. Je dormais bien et je digérais facilement. En continuant ce traitement je recouvrai bientôt la santé, comme ma tante me l'avait dit. Je ne saurais trop vous remercier et vous autorise volontiers à publier ce résumé de ma maladie et de ma guérison inattendue. » Signé Charles Delvallée, voyageur en machines à coudre, 121, rue de Paris, Sotteville-lès-Rouen (Seine-Inférieure). La signature ci-dessus a été légalisée par M. Gahineau, adjoint au Maire de Sotteville-lès-Rouen.

« Pendant seize ans, » écrit une autre personne « j'ai été dans une bien triste condition. Les médecins disaient que je souffrais d'une gastrite nerveuse qu'ils traitèrent pendant trois ans et demi et finirent par m'abandonner comme incurable. J'éprouvais continuellement un sensation de brûlure dans le creux de l'estomac, et parfois j'étais dans une telle agonie que je jetais les hauts cris au point d'être entendus à l'autre bout de rue. Je vomissais sans cesse et le peu que je mangeais je le rendais immédiatement. J'étais si constipée que parfois j'étais huit jours sans aller à la selle. Je ne pouvais dormir et j'étais aussi faible qu'un petit enfant.

« Un jour je lus dans un petit livre qui traitait de la Tisane américaine des Shakers et qui contenait de nombreuses preuves de son efficacité. Je me décidai à faire l'essai de ce remède, et dès les premières doses je me sentis soulagée. Les vomissements cessèrent, et les autres symptômes de mon mal disparurent entièrement après n'avoir employé que quatre flacons. Ma guérison data de deux ans et je me suis toujours bien portée depuis cette époque. Mille remerciements. » Signé Mme Dujardin, 7, rue de Philadelphie, Lille Nord, le 3 juillet 1898. La signature dessus a été légalisée par M. Ch. Dehouck, adjoint.

**BULLETIN FINANCIER**

L'interruption des communications télégraphiques a fort gêné les affaires, aussi la séance a-t-elle été des plus calmes.

La tenue des cours est généralement plus faible.

Le 3 0/0 reste à 100,57; le 3 1/2 0/0 à 102,62. Le Comptoir National d'Escompte est à 624. Le Crédit Foncier cote 710. Les Obligations Foncières et Communales sont bien tenues. Le Crédit Lyonnais est à 1031 et la Société Générale à 600.

Le Suez recule à 3455. Tous les fonds étrangers ont baissé: l'Extérieure à 68,47; l'Italien à 92,90; le Turc D à 23,20; la Banque Ottomane à 568.

Sur le Marché en banque, les Actions de la Société Minière Joltaïa-Ricka (Kriwoï-Rog) se traitent à 129.

**SOUS DEUX DRAPEAUX**

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

VI

LA FIN D'UNE CHASSE A COURRE

Bien qu'il fût un peu mou et inconcevablement efféminé dans toutes ses habitudes ; quoi qu'il proclamât qu'une chaise-longue portative, permettant dans les battues de tirer assis, serait un progrès inappréciable ; quoi qu'il se fit conduire pendant la belle saison à tous les déjeuners de campagne auxquels il était convié, en brougham, poussant la précaution jusqu'à baisser les stores, dans la crainte qu'un grain de poussière ne le touchât ; quoi qu'il jugeât la valse trop exténuante et une promenade dans Pall Mall trop fatigante ; quoi qu'il lui arrivât de demander souvent au club qu'on lui racontât le dénouement d'un roman, prétextant que rien ne donnait autant de peine que la lecture quand il faisait chaud ; quoi qu'il fût plus indolent que le créole le plus gâté, Beauté ne manquait jamais de se trouver en tête des plus intrépides ; une journée de fatigue à travers champs le réjouissait ; le vent d'Est dans la figure et la neige fondue dans la bouche

étaient pour lui de douces caresses. Le seul effort qu'il devait faire lui était demandé le matin. Rarement, il était prêt à l'heure fixée. Monsieur, monsieur Cecil, le drag va arriver dans dix minutes, disait Rake en se précipitant d'un air désespéré pour la septième fois dans sa chambre, par une belle matinée qui promettait un temps exceptionnellement favorable. — Au diable ! — répondit Cecil, à moitié endormi, tout en achevant une tasse de café et jetant les yeux sur un roman de La Demi-rep. — Ces messieurs sont tous descendus, monsieur, et vous allez être en retard. — Tant pis ! Qu'ils m'attendent ! — dit Bertie en bâillant. On entendit alors à travers les panneaux de la porte la voix de tonnerre du Séraphin et une forte bouffée de fumée de tabac de Turquie pénétra par le trou de la serrure. — Hé ! Beauté !... Beauté ! es-tu mort ? — Allons donc ! quelle question inconsciente ! — dit Cecil d'un ton plein de reproches. — Si j'étais mort, comment diable pourrais-je t'annoncer ce funeste accident ? Sois donc logique Séraphin ! — Lève-toi ! — cria le Séraphin, exécutant sur la porte un roulement assourdissant. Peu après, ce moyen paraissant inefficace, sa colossale stature fit une irruption subite dans la chambre. — Nous avons tous fini de déjeuner, les trapps sont arrivés, tu vas être en retard

d'une heure au rendez-vous. Bertie leva les yeux avec une résignation suppliante, abandonnant la couverture jaune de La Demirep. — C'est fâcheux... Je suis arrivé à un chapitre très intéressant... un marquis vient de tuer son fils pour Aglaé, deux frères se sont égorgés au Bois à cause d'elle, et elle est sur le point de découvrir que l'homme dont elle est éprise est son propre grand-père. La situation est extrêmement tendue, — murmura Beauté, qui n'avait jamais ressenti la moindre émotion, pas plus en se précipitant du haut en bas du Matterhorn, ou en perdant des paris énormes aux Oaks, qu'en paraissant fasciné par les yeux de la plus jolie coquette de l'Europe. Le Séraphin éclata de rire et envoya le volume à l'autre bout de la chambre. — Que le diable t'emporte, Beauté, lève-toi ! — Ne jure donc jamais, Séraphin, pas même en employant cette forme courtoise, — dit Cecil en bâillant, — c'est passé de mode, tu sais bien : il n'y a plus que les pleutres et le clergé qui envoient les gens au diable de nos jours ; si tu savais comment c'est mauvais genre d'être aussi expansif. Vois donc ! tu as déchiré le dos de mon Demirep ! — Tu mériterais de casser les reins du Roi au premier détour du chemin ! — dit en riant le Séraphin. — Voyons, lève-toi ! — Oui, mon frère — soupira la victime, en se soulevant à regret, tandis que le Séraphin disparaissait dans un nuage de fumée. Ni l'indolence de Bertie, ni son insouciance

n'étaient factices : l'indifférence la plus complète était dans sa nature, l'impassibilité la plus absolue dans ses habitudes, et il était certainement en ce moment peu soucieux d'abandonner son lit, son café, et la lecture de son roman ; il fallait qu'il fût sur sa selle et qu'il sentit ses bras secoués par cette allure entraînante que prenait toujours le Roi quand une fois il avait réglé son pas, avant de penser réellement qu'il fallait gagner. Les déjeuners de chasse de nos arrière-grands-pères et des gentilshommes campagnards actuels n'étaient pas en très grande faveur auprès de Bertie ; aussi une tranche de pâté de gibier et une verre de curacao fut-il tout ce qu'il demanda au drag de lui donner le temps d'avaler. Puis les quatre chevaux bais ayant pris leur allure relevée, il fut assez heureux pour arriver avec ses camarades de la Garde, réunis à Royallieu à temps pour le départ du Quorn, à l'endroit où le vainqueur du Ruban-Bleu piaffait avec impatience, tenu en main par Willon, aspirant l'air frais, vif, au soleil levant, et comprenant aussi bien ce que signifiaient ces points écarlates débouchant de tous côtés par les champs et les sentiers, les grandes portes et les brèches, qu'il comprenait les joyeuses notes du cor de son maître, frappant l'air au-dessus des ajoncs. Le rendez-vous était brillant et très nombreux ; l'assemblée telle qu'en peut offrir le pays de Melton.

(A suivre.)

**LES CHAINES D'OR**

PAR M. A. FLEMING

XV

UN MYSTÈRE ÉCLAIRCI

Il désirait savoir quel secret de famille on allait lui révéler, mais elle mystère se cachait dans les murs du château. — J'ai entendu dire que toute maison avait son squelette, pensait-il ; mais je n'eusse jamais rêvé en trouver un dans cette antique demeure. Peut-être ai-je vu le fantôme du château ? Avec quel calme Kate m'a écouté ! Aucun signe de culpabilité sur ses traits. Si jamais je la trompe, je ne trouverai aucune excuse de ma faute dans sa conduite. Il attendit Kate pendant une demi-heure, qui lui parut un siècle. Quand elle rentra il vit des traces de larmes sur son visage, mais elle était très calme. — Papa est prêt à vous recevoir, dit-elle ; il est dans son cabinet. Il se leva, s'avança vers la porte, et s'y arrêta indécis. — Où vous retrouverai-je ? — Ici. Elle dit ce mot un peu tristement, mais

avec tendresse. Stanford revint vers elle, la prit dans ses bras, chose très rare pour lui, et l'embrassa. — J'ai la plus grande confiance en vous, ma bien-aimée, dit-il ; je suis aussi certain de votre cœur et de votre innocence avant mon entrevue avec votre père que je pourrai l'être après. Cette tendre déclaration eut un témoin que ni l'un ni l'autre n'aurait soupçonné. Rose, fatiguée de sa solitude, était descendue pour faire un peu de musique. Stanford avait laissé la porte entrouverte et Rose était passée juste à temps pour voir le baiser et entendre les douces paroles. Juste à temps aussi, pour disparaître avant que Reginald n'eût quitté le salon pour se diriger vers le cabinet du capitaine. Au lieu de jouer du piano ce matin-là, Rose retourna dans sa chambre et tira les conclusions les plus douloureuses pour elle de ce qu'elle avait vu et entendu. Demeurée seule dans le salon, Kate s'assit, les mains croisées, regardant la brillante matinée de mars. Le mouvement ordinaire de la maison suivait son cours ; les portes s'ouvraient et se fermaient, Grâce et Evelyn entraient et sortaient, Frank vint voir Agnès, qui était presque rétablie, et, dans le cabinet, Reginald écoutait l'explication de la promenade nocturne de Mlle Danton. — Il aurait toujours fallu vous l'apprendre tôt ou tard, avant le mois de juin, dit le capitaine ; autant aujourd'hui que demain.

Stanford s'inclina et attendit. — Depuis plusieurs semaines que vous êtes ici, vous n'ignorez pas la présence du malade que soigne Ogden, qui ne vient jamais parmi nous, et que tous les habitants de la maison meurent de connaître ? — M. Richards ? fit Stanford, surpris. — Oui, M. Richards ; vous en avez entendu parler. C'est lui que vous avez vu avec Kate cette nuit. Reginald laissa tomber le couteau à papier sur lequel il jouait et regarda, effaré, le capitaine. — M. Richards ! répéta-t-il ; M. Richards que l'on dit trop malade pour sortir de sa chambre ? — Plus maintenant. Vous savez de quoi souffrait Macbeth, d'une maladie que les médecins étaient impuissants à guérir, une maladie morale. C'est la maladie de M. Richards. Les remords et la terreur sont les tortures et les géoliers de ce malheureux jeune homme. Il se fit un silence de mort. Reginald, toujours pétrifié, regardait son futur beau-père et attendait des explications plus satisfaisantes. — Ce n'est pas une histoire agréable à raconter, reprit le capitaine d'une voix altérée, que celle de la folie et de la faute d'un jeune homme, et cependant il faut le dire. L'homme que vous avez vu cette nuit a à peine vingt-trois ans ; mais toutes les espérances de sa vie sont brisées. Il ne peut plus être qu'un paria avec le stigmate du meurtre pesant sur lui. — Grand Dieu ! s'écria Reginald, et c'est

avec un tel homme que Kate se promène seule, à minuit. — Oui, dit avec fierté le père de Kate, et c'est avec lui qu'elle se promènera encore si le Ciel le permet. Pauvre enfant ! malheureux enfant !... Si Kate et moi l'abandonnions, il serait perdu ! — Tout ceci est du grec, pour moi, dit froidement Stanford ; si cet homme est ce que vous dites : un meurtrier, rien ne peut excuser Kate. — Ecoutez, Reginald, mon cher enfant, presque mon fils, écoutez, et vous n'éprouverez que de la pitié pour le malheureux de là-haut et un amour plus profond pour ma noble fille. Mais, avant tout, j'ai votre parole d'honneur que ce que je vais vous dire restera un secret ? Reginald s'inclina. — Il y a trois ans, ce jeune homme, qui ne s'appelle pas Richards, s'enfuit du toit paternel et voulut commencer son chemin dans la vie. Il s'était toujours montré volontaire, obstiné, violent, mais aimant et généreux. Dans une heure de colère, il quitta ses amis pour ne jamais revenir près d'eux, car le malheureux coupable, malade et brisé qui revint, était aussi différent du jeune homme ardent, impétueux, et heureux, que la nuit l'est du jour. Il se rendit à New-York. Comme moi, il était marin. A dix-neuf ans il avait le commandement d'un navire ; mais il renonça à la mer et gagna sa vie dans cette ville pendant quelques mois en vendant des aquarelles, pour lesquelles il avait un grand talent.

(A suivre.)

**ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE**

**PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ**

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors  
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900  
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE  
QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET  
PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle  
Nouvelle installation du matériel  
suivant les grands progrès du jour  
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS  
PAR TOUS PROCÉDÉS

**PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU**

65, Boulevard Gambetta, Cahors.  
Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.  
— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.  
— Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.  
— Réparations.

**ASSISTANCE JUDICIAIRE**

Etude de M<sup>e</sup> Louis LACAZE,  
Licencié en droit, avoué,  
10, cours de la Chartreuse, 10, à Cahors  
(Ancienne étude DELBREIL).

**EXTRAIT**

**Jugement de séparation de biens**

D'un jugement rendu contradictoirement entre parties par le Tribunal Civil de Cahors, le cinq février mil neuf cent, enregistré.

Il résulte :  
Que la dame Françoise CASSÉ, meunière, épouse du sieur Antoine COMBE-CAVE, meunier, avec lequel elle demeure à Castelnau-Montratrier, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme.  
Cahors, le quinze février mil neuf cent.

L'avoué de la demanderesse,  
Signé: Louis LACAZE.

**Bibliographie**

SAINT-NICOLAS. — 21<sup>e</sup> année. — Sommaire du n<sup>o</sup> 11 — du 15 février 1900.  
Pierrot Roquinson (Tante Nicole). — Miss Porc-Epic (Eudoxie Dupuis). — Petit Marouin

(Capitaine Danrit). — Janicot Dindorum (François Deschamps). — Tirelire aux Devinettes. — Boîte aux Lettres.

Illustrations de Jean Geoffroy. — Georges Conrad. — Paul de Sémant. — A. Birch, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : S'x mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 15 février 1900.

V<sup>o</sup> Nacla : Chronique. — Pierre Luguet : Un Miracle. — Jules Mary : Mademoiselle Guignol (suite). — Pierre Salles : Fille de Prince (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Victor Content : Les ruraux (suite). — Alfred Sirven et A. Siégel : Le dernier des d'Artaignan (suite). — V<sup>o</sup> Nacla : Dictionnaire des 36,000 recettes (suite).

**Armée et Marine**

Sommaire du n<sup>o</sup> 6  
3, place du Théâtre Français, Paris.  
Passage des cours d'eau par les troupes, Capitaine Neptuné. — La guerre au Transvaal, Ch. B. — Ponts démontables et ponts mobilisables. — La villa des officiers à Nice, M. B. — Règlements d'artillerie en France et en Allemagne (suite et fin), N. T. — Des grandes manœuvres de 1900. — Le programme de défense maritime du Gouvernement ; appréciations de E. Lochroy. — Georges Harvey. — Le croiseur cuirassé « Dupuy-de-Lôme ». — La transformation du « Mythe » en poseur de câbles sous-marins. — Sémaphores et guerre de côte, Georges Toudouze. — Les décrets du 17 janvier et la maistrance de la flotte, M.

Picon. — Un paquebot échoué à l'entrée du port de Marseille. — Le quatre-mâts en fer « Quevilly ». — Le projet de loi relatif à l'armée coloniale. — 29 gravures et photographies.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1420<sup>e</sup> livraison (17 février 1900).

De Mystère de la Chauve-Souris (1804), par Gustave Toudouze. — La salle hypostyle de Karnak, par M. P. Vincent. — Les Deux Henri, par François Deschamps. — Le plumet de l'Empereur. — Fabrication des jeux d'athlétisme, par E. Ferdinand Merlet.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. Six mois 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C<sup>o</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.



**AVIS**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.